

Fondation de société (ri, snc, sa, sàrl)

journaliser en utilisant les comptes les plus précis possibles. Les écritures n'ont aucun lien entre elles.

- 1) Trois associés, Pif, Paf et Pouf, décident de fonder une SNC, avec un apport de CHF 10'000.- chacun. Les apports se font par virement bancaire. Il faut noter que Pif est débiteur de CHF 3'000.- auprès de Pouf avant la fondation.
- 2) Martin fonde une entreprise en raison individuelle. Il dépose CHF 4'500.- sur un compte postal à cette attention et apporte également du mobilier pour CHF 1'500.- et son véhicule personnel, pour CHF 2'300.-.
- 3) Julio et Julia fondent une société anonyme avec CHF 200'000.- de capital, libéré au minimum légal, par l'apport de mobilier (CHF 10'000.-) ainsi que d'un véhicule (CHF 22'000.-). Le solde est amené par virement bancaire. La facture du notaire s'élève à CHF 3'000.-, celle du registre du commerce à CHF 750.- et la banque prélève 0.2% des montants déposés, en tant qu'office de consignation.
- 4) Fanny fonde une société à responsabilité limitée (sàrl) avec un capital de CHF 20'000.-. La libération se fait en espèces, après avoir payé CHF 1'200.- de frais de notaire et de registre du commerce.
- 5) La société anonyme Pain de mie SA (une boulangerie industrielle) fait appel à vous pour une augmentation de capital. Le capital existant est de CHF 300'000.- et l'augmentation se fait par la souscription de CHF 100'000.- de capital action ainsi que CHF 200'000.- de capital participation. Le capital est libéré par virement bancaire. Prendre en compte 0.2% pour la banque et CHF 5'000.- pour le notaire. Les actions sont nominatives, libérées au minimum légal, et les bons de participations sont au porteur.